

**Synthèse de la conférence du Professeur Francis Delpérée :**

**Les défis de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'état,**

**Bruxelles le cdH le 4 Mars 2013.**

Après avoir rappelé le calendrier des réformes, Francis Delpérée en a souligné le **caractère complexe**. Il faut en effet successivement :

- modifier la constitution,
- adopter des lois spéciales,
- modifier des lois ordinaires (à tout niveau de pouvoir),
- réunir des majorités qualifiées éventuellement dans chaque groupe linguistique
- et prendre de nombreux arrêtés d'application, tâches qui vont se dérouler sur une longue période.

\* \* \* \* \*

Les transferts de compétences qui concernent principalement les Aînés se situent à deux niveaux :

**A. La santé** : pour le Professeur la réforme est à la fois décousue, prudente, radicale et lacunaire. Elle concerne 3 grands domaines :

- la médecine **préventive** ;
- la médecine **de première ligne** : médecine de famille, soins à domicile ;
- la médecine **palliative**.

A ce jour on ne sait pas encore où ira cette compétence, à la communauté ou à la région, mais pour Francis Delpérée ce qui importe avant tout c'est l'efficacité sociale ; les réformes doivent être réalistes, sans barrières, soucieuses du bien être des seniors.

Pour le Professeur il est urgent que la Wallonie et Bruxelles rédigent une **charte sociale** prévoyant l'organisation de « formations communes » en préservant les institutions communes. Il est essentiel que la charte sociale soit élaborée avant les transferts des compétences.

**B. La 2<sup>ème</sup> compétence transférée concerne l'aide aux personnes âgées à savoir notamment :**

- o les aides à la **mobilité** (secteur handicapés) ;
- o les **allocations** aux personnes âgées (Apa) ;
- o **l'accueil résidentiel** : maisons de repos, MRS, centres de jour, centres de court séjour, services gériatriques isolés, soins psychiatriques etc..

Le débat concernant le type d'institutions qui doit gérer cette matière, reste d'actualité. Va-t-on transposer le système fédéral actuel qui prône la concertation (thèse cdH) ou va-t-on créer de nouvelles administrations pour gérer cette matière (thèse socialiste).

En conclusion, le Professeur insiste sur 3 points :

1. Faisons preuve de lucidité ;
2. Restons déterminés : nous devons affirmer nos droits, nos intérêts.
3. Soyons clairs : dénonçons la séparation et les indépendantistes.